



Liste des Substances Interdites

La [Liste des Substances et Méthodes Interdites](#) (Liste) identifie les substances et méthodes interdites en compétition, en tout temps (c'est-à-dire en compétition et hors compétition), ainsi que dans certains sports particuliers. Les substances et méthodes sont classées par catégories (par exemple : stéroïdes, stimulants, agents masquants). La Liste est mise à jour au moins une fois par an, à l'issue d'un vaste processus de consultation coordonné par l'AMA.

Il est de la responsabilité de chaque athlète de s'assurer qu'aucune substance interdite n'entre dans son corps et qu'aucune méthode interdite n'est utilisée.

La Liste ne contient que les noms génériques des substances pharmaceutiques. Elle n'indique pas les noms commerciaux des médicaments, qui varient d'un pays à l'autre. **Avant de prendre un médicament, l'athlète doit vérifier avec le médecin prescripteur qu'il ne contient aucune substance interdite :**

1. Vérifier que le nom générique ou la Dénomination Commune Internationale (DCI) de tout ingrédient actif n'est pas interdit (« seulement en compétition » ou « en tout temps »).
2. Vérifier que le médicament ne contient aucune substance pharmaceutique relevant d'une catégorie générale interdite. De nombreuses sections de la Liste ne mentionnent que quelques exemples et précisent que d'autres substances ayant une structure chimique similaire ou un effet biologique similaire sont également interdites.
3. Savoir que les perfusions intraveineuses et/ou injections supérieures à 50 mL sur une période de 6 heures sont interdites, quel que soit le statut des substances.
4. Savoir que depuis le 1er janvier 2022, toutes les voies d'administration injectables sont interdites pour les glucocorticoïdes en période de compétition.
Remarque : l'administration orale des glucocorticoïdes reste interdite en compétition. Les autres voies d'administration ne sont pas interdites si elles sont utilisées conformément aux doses et indications thérapeutiques autorisées par le fabricant.
5. Savoir que depuis le 1er janvier 2024, le narcotique tramadol est interdit en compétition.
6. En cas de doute, contactez : beatriz@fipv.net

Un athlète ne pourra utiliser une substance interdite pour des raisons médicales que s'il dispose d'une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) valide pour cette substance, accordée ou reconnue par la Fédération Internationale de Pelote Basque (FIPV) → <https://www.fipv.net/antidopaje>.

Bases de données en ligne utiles

Les Organisations Nationales Antidopage (ONAD) suivantes mettent à disposition des bases de données en ligne spécifiques à leur pays, permettant de vérifier le statut d'un médicament acheté dans ce pays :

- o [GlobalDRO](#) (pour l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Suisse, le Japon et la Nouvelle-Zélande).
- o Une liste d'autres bases de données spécifiques par pays est disponible [ici](#).

Remarque : ni l'AMA ni la FIPV ne sont responsables des informations fournies sur ces sites web.